

Modes doux :

Toulouse Métropole soutient les initiatives en faveur du vélo

Toulouse Métropole soutient les initiatives permettant de renforcer l'usage des modes doux sur le territoire.

Le Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 a voté le renouvellement de la subvention de la Maison du Vélo sur la période 2021-2022-2023. Pour l'année 2021, elle s'élèvera à 260.000€ (230.000€ en fonctionnement et 30 000€ en investissement). Ce montant fera l'objet d'un avenant à voter par le Conseil de la Métropole pour les années 2022 et 2023. Toulouse Métropole et la Maison du Vélo ont convenu d'axer l'action de l'association en faveur :

- Des usagers les moins favorisés pour la location de vélos
- du vélo utilitaire selon les quatre axes suivants :
 - la location de différents types de vélo (classiques, pliants, à assistance électrique, ...) au public aux ressources financières limitées ou présentant un handicap physique : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes en situation de handicap, personnes non imposables, jeunes de moins de 30 ans, parents isolés, demandeurs d'asile.
 - la Vélo-Ecole avec l'objectif de sensibiliser 5000 élèves du CM1 au CM2 de la Métropole sur 3 ans
 - le pôle culture en poursuivant les interventions auprès des institutions, associations et grandes entreprises de la Métropole
 - l'atelier d'auto-réparation : permettre aux adhérents de venir entretenir et réparer eux-mêmes leur vélo avec l'aide de bénévoles.

Dans le cadre du plan de relance pour l'emploi, Toulouse Métropole a également pris la décision d'exonérer les redevances et les charges dues par l'association La Maison du Vélo entre le 23 juin 2020 et le 31 décembre 2020 pour les locaux situés au 37 chemin de Lapujade, à Toulouse.

Service de presse
Hôtel de Ville, place du Capitole
31000 Toulouse
tel. 05 61 22 21 47
espacepresse.toulouse-metropole.fr

Suivez toutes les informations
du service de presse sur le fil
Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

